



A R R Ê T É DDCSPP N° 2017-138
portant liste départementale des personnes agréées en tant que personnes habilitées à
dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux

Le Préfet,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le code rural et de la pêche maritime les articles L.211-11, L.211-13-1, L.211-14-2, L.214-6, L.211-18, R.211-5-3 à R.211-5-6 ;
- Vu** la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;
- Vu** le décret n°2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime et au contenu de la formation ;
- Vu** le décret du 9 juin 2016 nommant M. Pascal JOLY en qualité de préfet des Ardennes ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 08 juin 2016, n°DDCSPP/SV/2016-244 portant liste des personnes agréées en tant que personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux ;
- Vu** l'Arrêté préfectoral n° 2017-171 du 20 avril 2017 portant délégation de signature à M. Arthur TIRADO en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes ;
- Sur** proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes,

A R R Ê T É

Article 1^{er} :

La liste des personnes agréées dans le département des Ardennes, habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnée à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime est établie conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° DDCSPP/SV/2016-244 du 08 juin 2016 portant liste des personnes agréées en tant que personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication selon les voies et délais mentionnés ci-dessous.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes, le commandant du groupement de gendarmerie des Ardennes, le directeur départemental de la sécurité publique et les maires du département des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État et tenu à la disposition du public à la préfecture, dans les sous-préfectures et dans chaque mairie.

Fait à Charleville-Mézières, le 20 juillet 2017

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations,



Arthur TIRADO

**Annexe de l'arrêté préfectoral n°DDCSPP N°2017-138 fixant pour le département des Ardennes
la liste des personnes habilitées à dispenser la formation obligatoire pour les maîtres de chiens dangereux.**

| Nom | Prénom | Adresse | CP | Commune | Tél. n° | Diplôme, titre ou qualification | Lieu de délivrance de la formation |
|----------|-------------|--|-------|-----------------|----------------------------------|---|---|
| CHARLES | Catherine | Les vieux Prés 1 route de Pouru-Saint-Rémy | 08140 | Pouru-aux-Bois | 03.24.26.32.15 | Certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques | Les vieux Prés 1 route de Pouru-Saint-Rémy 08140 Pouru-aux-Bois |
| TESNIERE | Dominique | La Toutounière - Hotel ZAC Boitron route de Vrigne-Meuse | 08440 | Vivier-au-Court | 03.24.52.11.89 | Certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et certificat d'études pour les sapisiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres | La Toutounière - Hôtel ZAC Boitron Route de Vrigne-Meuse 08440 Vivier-au-Court |
| LEJOSNE | Jean-Claude | 38 rue du Luxembourg | 08600 | Givet | 03.24.42.70.79 06.85.87.77.55 | Moniteur de club canin reconnu par la Société Centrale Canine <u>et</u> certificat d'études pour les sapisiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres | Givet Sport Cynotechnie au Fort de Condé Route de Philippeville 08600 Givet |
| REMIRÉ | Jean-Marie | 40 rue du Ménil | 08200 | Sedan | 06.27.99.74.62 | Certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques | Moulin Godart (terrain) et la L.I.S.A. 14 rue de l'Abattoir (bureau) 08000 Charleville- Mézières et au domicile du particulier. |

**Annexe de l'arrêté préfectoral n°DDCSPP N°2017-138 fixant pour le département des Ardennes
la liste des personnes habilitées à dispenser la formation obligatoire pour les maîtres de chiens dangereux.**

| Nom | Prénom | Adresse | CP | Commune | Tél. n° | Diplôme, titre ou qualification | Lieu de délivrance de la formation |
|---------|----------|------------------------|-------|----------------------|----------------------------------|---|--|
| MEICHER | Thierry | Ferme de Corny la Cour | 08300 | Novy-Chevrières | 03.24.72.57.40 06.89.84.03.19 | Certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques | Ferme de Corny la Cour 08300 Novy-Chevrières @ : thierry.meicher@wanadoo.fr |
| LECLERC | Frédéric | 21 rue Achille Berquet | 08300 | Rethel | 03.10.08.11.21 06.61.46.35.43 | Certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques | Au domicile du particulier @ : leclerfrederic4464@neuf.fr |
| SOBACO | Dany | 10 rue de Gland | 08130 | Saulces-Champenoises | 06.77.96.68.84 03.24.54.69.20 | Certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et le dressage au mordant | SAS LADF L'Agence de Formation 4 route de Sedan 08205 Wadelincourt @ : eynophile@ladf08.fr |